



# Conseil d'établissement 2023-2024

**Date :** Le 29 janvier 2024

**Heure :** 19 h

**Endroit :** Par TEAMS et à l'école Vents-et-Marées

**Présents lors de la rencontre :** Stéphanie Pelletier, Hélène Dubé, Jessica Poirier, Nadine Thériault, Sophie Gagnon, Gino Dubé, Sylvie Bouchard, Sébastien Dumont, Meghan Vézier et Marie-Pier Dubé.

**Absente :** Frédérique Grenier-Tardif et Vanessa Larouche.

**Bonne(s) nouvelle(s) :** Un plan de rattrapage scolaire sera mis en place pour venir en aide aux élèves plus vulnérables. Les fonds provenant du ministère de l'Éducation serviront à offrir des services à ces élèves.

SUJET À DISCUTER	DISCUSSION ET ORIENTATION	SUIVI À DONNER
1. <b>Accueil</b>	Mme Stéphanie souhaite la bienvenue à tous les membres. Vérification s'il y a quorum. La séance du conseil d'établissement peut ainsi être légalement tenue.	
2. <b>Adoption de l'ordre du jour</b>	Il n'y a pas de lecture de l'ordre du jour, car tous l'ont reçu avant la réunion.  <b>IL EST PROPOSÉ PAR</b> Mme Sophie Gagnon  <b>QUE</b> l'ordre du jour soit adopté avec la correction au point 1.  <b>La proposition est adoptée à l'unanimité. [CE2024-01-001]</b>	

SUJET À DISCUTER	DISCUSSION ET ORIENTATION	SUIVI À DONNER
<p><b>3. Adoption du procès-verbal de la réunion du 27 novembre 2023</b></p>	<p>M. Yves fait la lecture du procès-verbal de la dernière rencontre.</p> <p><b>IL EST PROPOSÉ PAR</b> Mme Nadine Thériault</p> <p><b>QUE</b> le procès-verbal du 27 novembre dernier soit adopté tel quel.</p> <p><b>La proposition est adoptée à l'unanimité. [CE2024-01-002]</b></p>	<p><i>Un sondage auprès des parents du service de garde a été réalisé.</i></p> <p><i>Prix, le point est à l'ordre du jour aujourd'hui.</i></p> <p><i>Suivi auprès de M. Déry réalisé pour expliquer la situation et pour déposer notre candidature du projet de parc-école été 2025 ou 2026.</i></p>
<p><b>4. Obligations pédagogiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan de rattrapage</li>   <li>• Dérangements pédagogiques</li> </ul>	<p>Une somme de 23 903\$ est disponible pour notre clientèle, ce qui représente approximativement 15h/semaine jusqu'à la fin de l'année. Malgré une logistique administrative complexe, 11 membres du personnel ont manifesté leur intérêt pour environ une cinquantaine d'élèves présentant des besoins.</p> <p>En ce qui concerne l'école de Saint-Arsène, Les Débrouillards viendront animer des ateliers le 31 janvier ainsi que le 1<sup>er</sup> février. Aussi, une journée blanche aura lieu le 28 février prochain pour toute l'école. Les élèves de la maternelle jusqu'à la 3<sup>e</sup> année iront au Mont Pits, à Cabano, tandis que les élèves de 4<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année iront au Chalet des sports de Notre-Dame-du-Portage. Du patinage est aussi prévu au courant du mois de février, dans le cadre des cours d'éducation physique.</p> <p>Pour l'école de Cacouna, les mêmes activités sont prévues à des dates différentes. Le 31 janvier, les élèves de la maternelle à la 2<sup>e</sup> année iront au Mont Pits, à Cabano, tandis que les élèves de 3<sup>e</sup> année à la 6<sup>e</sup> année iront au Chalet des</p>	

SUJET À DISCUTER	DISCUSSION ET ORIENTATION	SUIVI À DONNER
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisation des locaux</li> <li>• Projet éducatif</li> </ul>	<p>sports de Notre-Dame-du-Portage le 15 février. La visite des Débrouillards aura lieu le 16 février. Du patinage aura aussi lieu dans le cadre des cours d'éducation physique.</p> <p>Concernant le cirque, le spectacle aura lieu le jeudi 20 juin. M. Gino et M. Alain ont débuté leur rencontre pour mettre sur pied le spectacle. Les décors seront réalisés pendant la semaine de relâche. Les pratiques auront lieu sur l'heure du midi ainsi que pendant les cours d'éducation physique, pour le montage des numéros.</p> <p>Des demandes ont eu lieu pour la location du gymnase. Ces ententes doivent passer par la municipalité. La location est à faible coût, mais une personne doit obligatoirement surveiller la porte avant, pendant et après l'activité, afin de s'assurer que personne n'entre sans autorisation.</p> <p>Deux orientations ont été retenues :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer les meilleures conditions d'apprentissage pour chaque élève.</li> <li>- Assurer un milieu sain, bienveillant, sécuritaire et stimulant pour favoriser la réussite de tous.</li> </ul>	
<p><b>5. Suivi des dossiers</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Budget Conseil d'établissement</li> <li>• Budgets 505-506 2022-2023</li> <li>• Budgets 605-606 2022-2023</li> <li>• Budget 705 SG- 706 SG 2022-2023</li> </ul>	<p>M. Yves partage les informations détaillées sur l'allocation des budgets, les dépenses prévues et réelles, ainsi que les soldes de juin 2023 de l'ensemble des budgets.</p>	

SUJET À DISCUTER	DISCUSSION ET ORIENTATION	SUIVI À DONNER
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Budget 806 2022-2023</li>   <li>• Paiement des cahiers d'activités</li>   <li>• Service de garde orientation (semaine de relâche)</li> </ul>	<p>Étant donné la situation financière dans nos milieux et que nous avons des mesures pour aider certaines familles, M. Yves propose aux membres de soutenir les familles qui ont un solde des cahiers d'activités. Les membres sont en accord. M. Yves informera les familles concernées à l'aide d'une lettre expliquant le soutien.</p> <p>Confirmation que nos services de garde ne seront pas ouverts cette année pendant la semaine de relâche.</p> <p><b>IL EST PROPOSÉ</b> par Mme Jessica Poirier</p> <p><b>QUE</b> les services de garde de nos écoles soient fermés pendant la semaine de relâche qui se tiendra du 4 au 8 mars 2024.</p> <p><b>La proposition est adoptée à l'unanimité. [CE2024-01-003</b></p>	
<p><b>6. Parole aux membres</b></p>	<p>Aucun point.</p>	
<p><b>7. Comité de parents</b></p>	<p>Partage des critères pour les souligner l'apport d'un parent impliqué.</p>	
<p><b>8. Conseil d'administration 2023-2024</b></p>	<p>Aucun point.</p>	

<b>9. CCSÉHDAA</b>	Aucun point.	
<b>10. Correspondance</b>	Aucune correspondance.	
<b>11. Questions de l'assemblée</b>	Aucune question.	
<b>12. Levée de l'assemblée</b>	<b>IL EST PROPOSÉ PAR</b> Mme Nadine Thériault <b>QUE</b> l'assemblée soit levée à 20 h 49.  <b>La proposition est adoptée à l'unanimité. [CE2024-01-004]</b>	

---

Stéphanie Pelletier, présidente

---

Yves Ouellet, directeur